



RAPPORT SUR LA COHÉSION SOCIALE EN WALLONIE

DROIT À UN ENVIRONNEMENT &
UN CADRE DE VIE ADAPTÉS - 2020



COLOPHON :

Auteures :

- Anne Van Coppenolle (DiCS - SPW)
- Christine Mainguet (IWEPS) (chapitre 3)

Coordination de la publication :

- Carine Jansen (DiCS - SPW)

Édition, mise en page et communication web :

- Boris Lonnew (DiCS - SPW)

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales moyennant mention de la source

Illustrations :

- Olivier Pirnay

Contribution à l'inventaire des dispositifs et à la rédaction des fiches, aux groupes de travail de l'atelier évaluatif et prospectif et à la relecture de ce chapitre :

- SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie
- SPW Economie Emploi Recherche
- Fédération Wallonie-Bruxelles
- AWAC
- ISSEP
- SPF Finances et SPF Economie

CONTACTS

DiCS

Direction de la Cohésion sociale

SPW Intérieur & Action sociale
Avenue Gouverneur Bovesse, 100
5100 Namur (Jambes)

<http://cohesionsociale.wallonie.be>
dics@spw.wallonie.be

Téléphone - 081/32.73.45

IWEPS

Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

Route de Louvain-La-Neuve, 2
5001 Belgrade - Namur

<http://www.iweps.be>
info@iweps.be

Téléphone - 081/46.84.11

Fax - 081/46.84.12

FWB

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles

www.federation-wallonie-bruxelles.be
info@cfwb.be

Téléphone - 0800/20.000



Table des matières - Droit à un environnement & un cadre de vie adaptés

1.	Fondements du droit	4
2.	Finalité du droit	6
3.	Etat des lieux statistique de la cohésion sociale au regard de ce droit	6
	Qualité de l'environnement physique	
	Qualité de l'air	6
	Qualité des sols	9
	Qualité des eaux souterraines et des eaux de surface	9
	Cadre de vie	
	Etalement urbain et superficie résidentielle moyenne par habitant	10
	Habitations en zone inondables	11
	Accessibilité géographique et physique	12
	Expositions aux bruits	13
	Insécurité	15
	Autres dimensions sur le cadre de vie	15
	Pressions sur les ressources de l'environnement	
	Emission de gaz à effet de serre et empreinte carbone	16
	Empreinte écologique et biocapacité	17
4.	Instruments mis en oeuvre en Wallonie qui contribuent à rencontrer ce droit	18
	Informar, communiquer et sensibiliser	18
	Développer l'offre	18
	Donner une aide, financer	18
	Reconnaître, autoriser	18
	Favoriser la mise en réseau, créer le lien	18
5.	Regards "critiques"	18
6.	Enjeux et perspectives au regard de ce droit	19
7.	En conclusion	20
8.	Synthèse	21



1. Fondements du droit¹

La question de l'environnement est une préoccupation devenue aujourd'hui consensuelle, au cœur de l'actualité. Pourtant, elle est inscrite, depuis quelques années déjà, dans des textes fondateurs.

Dans son article 23, la Constitution belge indique que chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. A cette fin, les droits économiques, sociaux et culturels sont garantis. Ceux-ci comprennent, notamment, "le droit à la protection d'un environnement sain", sans autres précisions. Toutefois, le droit constitutionnel se déclinant à travers des lois et décrets, on trouve des précisions, au niveau wallon, quant à la conservation de la nature, le code de l'environnement (dont le code de l'eau), le décret déchets, le permis d'environnement, ...

Au niveau européen, 39 pays signataires de la Convention d'Aarhus, en 1998, ont conclu un accord (dont la décision s'applique depuis février 2005) visant la "démocratie environnementale", c'est-à-dire visant à :

- améliorer l'information environnementale fournie par les autorités publiques, concernant des principales données environnementales ;
- favoriser la participation du public à la prise de décisions ayant des incidences sur l'environnement (par exemple, sous la forme d'enquêtes publiques) ;
- étendre les conditions d'accès à la justice en matière de législation environnementale et d'accès à l'information.

L'article 37 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne est consacré à l'intégration d'un niveau élevé de protection de l'environnement et l'amélioration de sa qualité.

Quant au cadre de vie adapté, l'aménagement du territoire adapté pour tous les citoyens, il n'est pas évoqué dans les textes de portée internationale si ce n'est à travers la convention relative aux droits des personnes handicapées qui traite de l'accessibilité.

Dès lors, le droit à la protection d'un environnement sain et au cadre de vie vise la **prévention, la précaution et la réparation de dommages concernant :**

- la biodiversité, les biotopes et milieux (faune et flore), des écosystèmes sains
- la pollution des sols, terres, mers, airs, les déchets, ... en lien avec la santé (eau potable, air sain, quantité réduite de doses de substances toxiques ...)
- la pollution visuelle, sonore, olfactive, ...

A titre d'exemple, ce que comprend le droit à un environnement sain : la protection des végétaux, du milieu naturel, des paysages, des biotopes, de la faune et de la flore, des espèces menacées, des animaux d'élevage, des animaux de compagnie, la prévention de la pollution des eaux, les risques face aux polluants, l'accès à l'information et la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, l'élimination des déchets dangereux, les changements climatiques, ...

Autre éclairage pour cerner le droit à un environnement et un cadre de vie adaptés : pour l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Cela englobe implicitement le cadre de vie, l'environnement, le logement, ...

1 Les références des textes réglementaires nationaux et des conventions internationales mentionnés sont consultables dans la [rubrique "publications" du portail de la Cohésion sociale](#).

Ce droit vise également **la mise en valeur de l'environnement et l'aménagement du cadre de vie.**

On entend par là, toutes les dispositions prises pour rendre accessibles les quartiers et les bâtiments publics, pour embellir les espaces publics, pour sécuriser les quar-

tiers et les rendre plus conviviaux, pour lutter contre la pollution (visuelle, sonore, ...).

Chaque citoyen a le droit de vivre dans un environnement salubre, sécuritaire et adapté à ses besoins, qu'il soit en milieu urbain ou rural, en bonne santé ou handicapé, riche ou pauvre, ...



2. Finalités du droit²

Le droit à un environnement et cadre de vie adaptés répond à la finalité suivante :

"Tous les citoyens wallons ont le droit de vivre dans un environnement sain, respectueux de leur santé, dans des lieux adaptés à leur existence".

Ce qui implique la responsabilité des autorités, mais aussi la responsabilité de chaque citoyen qui y contribue par son comportement.

3. Etat des lieux statistique de la cohésion sociale au regard de ce droit (IWEPS)³

Les paragraphes qui suivent passent en revue les principaux éléments de l'environnement qui ont des effets sur la santé et le bien-être en privilégiant, lorsque l'information est disponible, une approche territoriale des populations concernées et quelques éléments descriptifs des inégalités environnementales⁴.

Une première partie s'attache aux composantes de l'environnement physique : qualité de l'air, des sols et des eaux. Dans un deuxième temps, ce sont des caractéristiques du cadre de vie qui sont illustrées : accessibilité aux espaces verts, expositions aux bruits, insécurité,... Dans la mesure du possible, les perceptions des citoyens qui se sont exprimés dans des enquêtes compléteront les éléments collectés par les différents dispositifs de mesure mis en place par les autorités publiques.

Sans approfondir le sujet, la troisième partie de cet état des lieux statistique illustre les pressions exercées par les Wallons sur les ressources de l'environnement. De fait, la réflexion sur le droit à un environnement et un cadre de vie adapté implique de s'interroger sur la soutenabilité pour l'environnement des modes de vie, de production et de consommation.

Les informations sur l'état de l'environnement wallon (EEW) sont régulièrement mises à jour sur le portail dédié⁵. Le lecteur intéressé y trouvera notamment un grand nombre de fiches sur l'état de l'environnement naturel qui ne sont pas intégrées dans la présente contribution.

Qualité de l'environnement physique

♦ Qualité de l'air

Selon l'Eurobaromètre Spécial Environnement de 2019⁶, en Belgique, **la pollution de l'air est classée en tête des sujets liés à l'environnement qui sont jugés les plus importants** (choisi par 59% des personnes interrogées), suivie du changement climatique (52 %).

Plusieurs outils ont été mis en place pour mesurer la qualité de l'air ambiant. Les composants considérés comme polluants (car susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la santé) sont nombreux. Les mesures effectuées actuellement dans 24 stations réparties sur la Wallonie concernent notamment le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NO_x), l'ozone (O₃), le monoxyde de carbone (CO) et les particules en suspension (PM 10 et PM 2.5⁷).

2 Telle qu'exprimée par les participants à l'atelier évaluatif et prospectif sur ce droit.

3 Contributeurs à la partie statistique : Julien Charlier (IWEPS), Julien Juprelle (IWEPS) et Christine Ruyters (IWEPS). Le texte se base sur les statistiques disponibles en novembre 2020. Pour une actualisation, se référer aux sites internet repris en note de bas de page.

4 En attendant les résultats du projet SIGENSA qui développera cette thématique en analysant les indicateurs environnementaux et la localisation des populations vulnérables <https://www.issep.be/wp-content/uploads/Projet-SIGENSA.pdf>

Une étude antérieure, financée dans le cadre du Programme Agora de la politique scientifique fédérale, à la demande du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, a mis en évidence certaines spécificités de la pauvreté rurale et urbaine.

https://www.belspo.be/belspo/organisation/Publ/pub_ostc/agora/ragKK152sum_fr.pdf

5 Portail sur l'Etat de l'Environnement Wallon (EEW 2020) <http://etat.environnement.wallonie.be/home.html>

6 <https://ec.europa.eu/comfrontoffice/publicopinion/index.cfm/survey/getSurveydetail/instruments/special/surveyky/2257>

7 Les particules en suspension dans l'air sont classées selon leur taille. Ainsi les PM 2,5 (particulate matter) sont les particules dont les diamètres aérodynamiques médians sont inférieurs ou égaux à 2,5 µm.



Pour plus de détails, se référer au rapport sur les Réseaux de surveillance de la Qualité de l'Air, publié en 2018 par l'Agence Wallonne de l'Air et du Climat (AWAC) et l'Institut scientifique de Service Public (ISSeP)⁸.

Parmi les particules rejetées dans l'atmosphère, les plus fines sont considérées comme les plus nuisibles. Selon les estimations de l'ISSeP et de l'AWAC, **en 2018, 36 % de la population a été exposée à une moyenne annuelle de concentration de PM 2,5, supérieure**

à la valeur guide recommandée par l'OMS de 10 µg/m³⁹. En 2010, c'était presque la moitié de la population wallonne qui était concernée (SPW et IWEPS 2019¹⁰).

L'évolution positive des dernières années est liée aux mesures prises pour réduire les émissions de particules fines, au ralentissement industriel, ainsi qu'aux effets de conditions météorologiques particulièrement favorables à une bonne dispersion des polluants ces quatre dernières années.

Graphique 1 : Evolution de la part de la population wallonne soumise à une concentration moyenne annuelle de particules fines, PM 2,5, supérieure à 10 µg/m³ (%)



Source : AWAC et ISSeP 2018.

⁸ <https://www.wallonair.be/images/pdf/Rapport2018-final.pdf>

⁹ Les mesures de la qualité de l'air, plus récentes, sont publiées dans EEW 2020. En 2019, les concentrations moyennes annuelles en PM 10 et PM 2,5 étaient inférieures aux normes européennes pour la protection de la santé humaine pour l'ensemble des 23 stations de mesure de la qualité de l'air en Wallonie. Les valeurs guides annuelles de l'Organisation mondiale de la Santé (plus sévères que les normes européennes) ont été dépassées en 2019 pour 4 des 23 stations pour les PM 10 et pour 7 des 23 stations pour les PM 2,5 in Particules en suspension dans l'air ambiant (version 29 juin 2020).

<http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/AIR%2010.html>

¹⁰ Où en est la Wallonie par rapport aux objectifs de développement durable. Bilan des progrès, SPW – IWEPS, 2019 <https://www.iweps.be/publication/wallonie-rapport-aux-objectifs-de-developpement-durable-bilan-progres/>

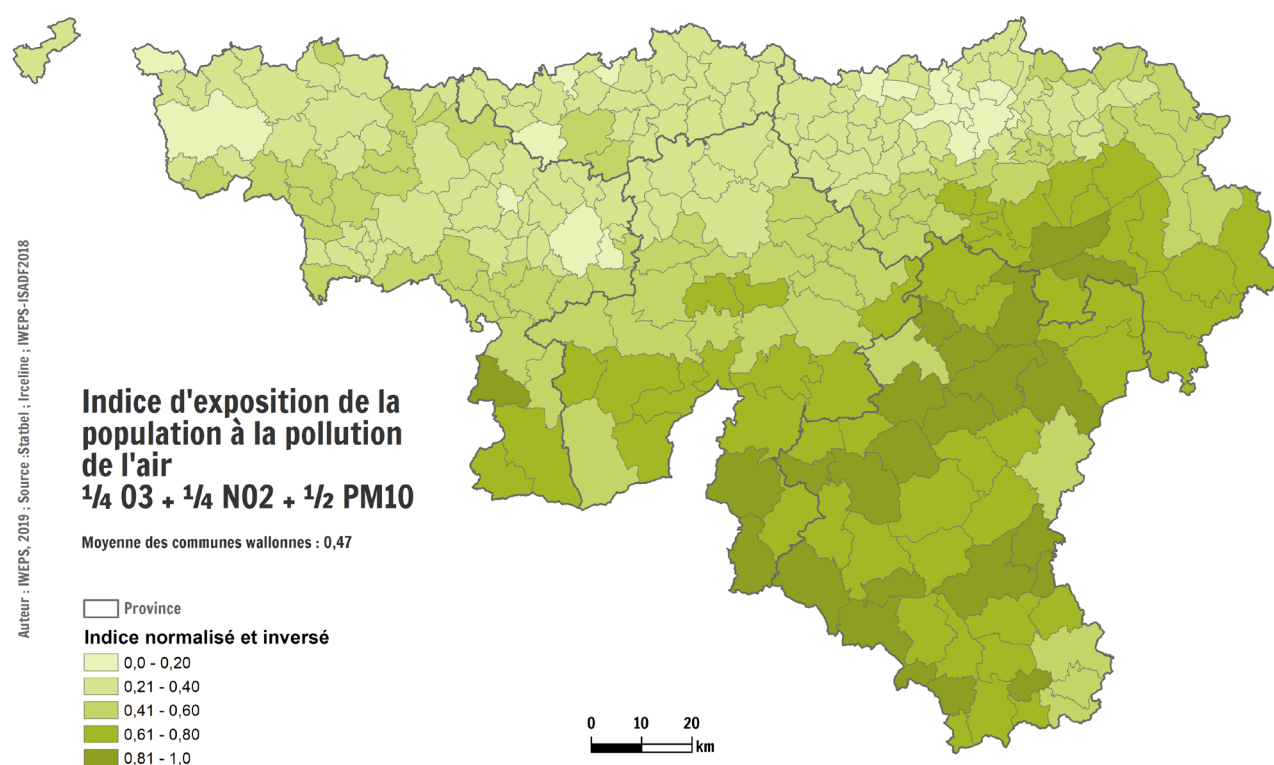
La qualité globale de l'air ambiant est très variable sur le territoire. La carte 1, extraite de l'ISADF¹¹, met en évidence la distribution géographique de l'exposition de la population à la pollution de l'air à travers la prise en compte de trois types de polluants parmi les plus problématiques en termes de santé humaine (ozone - O₃¹², dioxyde d'azote - NO₂ et particules fines – PM 10)¹³.

Note : Les valeurs de l'indice sont comprises entre 0 et 1. Avec la valeur 0 pour la commune où l'exposition de la population aux polluants atmosphériques est la plus forte et pour la commune où cette exposition est la moins forte de 2014 à 2017.

L'exposition de la population à la pollution de l'air est beaucoup plus prononcée au nord du sillon Sambre-et-Meuse et en particulier au sein des communes urbaines.

Le niveau de pollution est fonction notamment de la concentration d'activités polluantes. La majeure partie des émissions de particules provient du secteur résidentiel (principalement le chauffage), suivi du secteur industriel et enfin des secteurs du transport et de l'industrie (EEW 2020¹⁴). Cet indicateur prend notamment en compte les pollutions au dioxyde d'azote (NO₂) liées au trafic des véhicules, en particulier les véhicules diesel, qui transitent par le territoire.

Carte 1 : Indice moyen d'exposition de la population à la pollution de l'air 2014 à 2017



11 Pour plus d'informations sur la méthodologie utilisée, voir Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) : <https://isadf.iweeps.be/isadf.php>

12 En ce qui concerne l'ozone (O₃), les étés exceptionnellement chauds et ensoleillés ont entraîné une augmentation des concentrations d'ozone (AWAC ISSEP 2018).

13 Pour une mesure en temps réel, voir la carte sur le site Wallonair.be
<https://www.wallonair.be/fr/?mode=complet>

14 Emissions de particules (version 23 avril 2019)
<http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/AIR%204.html>

♦ Qualité des sols

"Dans la plupart des cas, les contaminations locales des sols sont un héritage du passé lorsque l'on ne tenait pas ou peu compte des impacts que les activités humaines pouvaient avoir sur l'environnement. Les origines de ces contaminations sont multiples : elles concernent bien entendu les phases de production industrielle ou d'extraction minière, mais également les phases d'élimination des déchets. A ces sources viennent s'ajouter d'autres, notamment celles liées aux activités de services – hôpitaux, infrastructures de transport – ou encore à certains faits que l'on peut imputer à des particuliers – fuites de cuves de mazout, usage de pesticide, stockage de produit dangereux¹⁵."

Les sites contaminés peuvent présenter des risques pour la santé humaine, les ressources en eau et les écosystèmes.

Le suivi des retombées d'éléments traces métalliques est assuré en Wallonie à proximité de 31 groupes d'industries fortement émettrices (industries sidérurgiques, cimenteries, carrières, incinérateurs...), localisées essentiellement le long du sillon Sambre-et-Meuse. Ces éléments se déposent sur les sols sous la forme de poussières sédimentables et s'y accumulent, généralement à quelques centaines de mètres de leur lieu d'émission. Ces résultats traduisent des impacts localisés et ne sont pas représentatifs du niveau global de contamination par dépôt de poussières à l'échelle régionale (EEW, 2020¹⁶).

Selon des estimations tenant compte de toutes les catégories de sites concernées par une législation visant ou ayant visé la pollution des sols, le nombre de sites susceptibles d'être pollués en Wallonie serait de l'ordre de 2 100 à 17 400, soit une densité moyenne de 1 à 10 sites/10 km² (EEW, 2020¹⁷). Cette densité est plus élevée le long de l'axe Haine-Sambre-Meuse, berceau de l'industrialisation passée. Une cartographie de ces sites est présentée sur Walstat¹⁸.

Dans les zones rurales, certaines pollutions des sols sont liées aux activités agricoles, en particulier à l'utilisation de pesticides. A proximité de champs traités, l'exposition peut être importante suite aux phénomènes de dérive, au moment de la pulvérisation et de volatilisation à partir du sol ou de la végétation, par la suite¹⁹.

Le projet Sigensa (SPW ARNE, AWAC, AVIQ²⁰) vise à mieux localiser les zones de surexposition aux pollutions et nuisances et affiner l'analyse spatiale des risques liés à l'environnement ; il reprend notamment un indicateur spatialisé de la charge en produits phytopharmaceutiques sur le territoire wallon.

♦ Qualité des eaux souterraines et des eaux de surface

La Wallonie a accès à d'importantes ressources en eaux.

L'essentiel (81 %) des prélèvements en eau souterraine est destiné à la distribution de l'eau potable²¹.

15 MAES (2007), Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007 cité dans Francenne, D. Thibault A., 2008, Inégalités environnementales et pollution des sols : Comment améliorer la communication destinée aux populations précarisées.

http://www.sante-environnement.be/IMG/pdf_CSE_081222_Pollution_sols_et_inegalites_eco.pdf

16 Dépôts atmosphériques de poussières et d'éléments traces métalliques (version du 11 janvier 2018)

<http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/SOLS%201.html>

17 Gestion de la pollution locale des sols (version 10 janvier 2018) : <http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/SOLS%205.html>

18 Cartographie sur Walstat https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=10&indicateur_id=811300&sel_niveau_catalogue=T&ordre=0

Pour une information, par parcelle cadastrale, de l'état des sols, tel que relevé par la SPAQUE <https://sol.environnement.wallonie.be/bdes.html>

19 <https://www.cra.wallonie.be/fr/exposition-de-la-population-aux-produits-phytopharmaceutiques-resume-des-resultats-recommandations-et-perspectives>

<https://www.issep.be/wp-content/uploads/Projet-SIGENSA.pdf>

<https://www.issep.be/wp-content/uploads/Projet-SIGENSA.pdf>

21 Pour des éléments statistiques liés au droit à l'eau, voir Rapport sur la cohésion sociale. Droit à l'énergie et à l'eau, SPW 2020 <http://cohesionsociale.wallonie.be/sites/default/files/RCS-%C3%89nergie2020.pdf>



Environ **61 % des masses d'eaux souterraines évaluées sur la période 2009 – 2013 étaient en bon état**, même si 45 % de celles-ci présentaient des altérations locales (SPW-IWEPS, 2019²²).

Les évaluations de **la qualité des eaux de surface** pour la période 2010-2015 indiquent que seuls **41 % des masses d'eau étaient en bon ou très bon état écologique**. Les problèmes se situent principalement dans le district hydrographique de l'Escaut et dans quelques sous-bassins mosans (Sambre, Meuse amont, Meuse aval et Vesdre) où la qualité écologique des cours d'eau est généralement la moins bonne, due aux fortes pressions anthropiques (SPW-IWEPS, 2019).

Plusieurs éléments sont pris en compte pour évaluer la pollution des cours d'eau²³. Un de ces éléments qui représente un danger pour les écosystèmes et la santé humaine est la **concentration de matières azotées dans les cours d'eau. Sur la période 1998-2015, une tendance à l'amélioration se dessine** malgré d'importantes variations interannuelles liées notamment aux conditions météorologiques (EEW, 2020²⁴).

Des progrès sont observés également dans la qualité des eaux de baignade. "Entre 2010 et 2018, la proportion de zones de baignade officielles dont la qualité de l'eau était au moins suffisante est passée de 53 % à 73 % ; celle dont la qualité de l'eau était excellente est passée de 25 % à 58 % et celle dont la qualité de l'eau était insuffisante est passée de 44 % à 3 %.

En 2018, en excluant les 7 zones de baignade interdites de façon permanente, **la proportion de zones de baignade dont la qualité de l'eau était bonne à excellente était de 92 %**" (EEW, 2020²⁵).

Les travaux se poursuivent pour améliorer l'état écologique et sanitaire des cours d'eau. Fin 2018, les infrastructures de collecte et d'épuration des eaux usées ont permis de traiter 99 % des charges polluantes émises dans les moyennes et grandes agglomérations wallonnes et 43 % de la charge polluante produite dans les agglomérations de petite taille. Des efforts restent à fournir dans les zones moins densément peuplées²⁶.

Cadre de vie

♦ Etalement urbain et superficie résidentielle moyenne par habitant

La Wallonie est une des régions les plus densément peuplées d'Europe²⁷. La population et le nombre de ménages s'accroissent.

La moitié de la population wallonne habite au sein d'une région urbaine (agglomération et banlieue)²⁸, mais la part de Wallons habitant dans des zones rurales augmente chaque année.

La dispersion des populations et activités de plus en plus marquée implique de nombreux impacts environnementaux, sociaux et économiques négatifs. Les zones bâties éparpillées sur le territoire exercent des pressions sur l'environnement (artificialisation du sol, perte de

22 Où en est la Wallonie par rapport aux objectifs de développement durable. Bilan des progrès, SPW – IWEPS 2019 <https://www.iweps.be/publication/wallonie-rapport-aux-objectifs-de-developpement-durable-bilan-progres/>

23 Pour une analyse détaillée de l'évolution des différents paramètres, se référer aux éléments repris sur le site de l'Etat de l'environnement wallon EEW 2020 Charges polluantes déversées dans les cours d'eau (version 5 janvier 2018) <http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAU%204.html>
Voir aussi Eutrophisation des cours d'eau dans SPW – IWEPS 2019.

24 Teneurs en matière azotées dans les cours d'eau (version du 16 décembre 2019) : <http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAU%206.html>

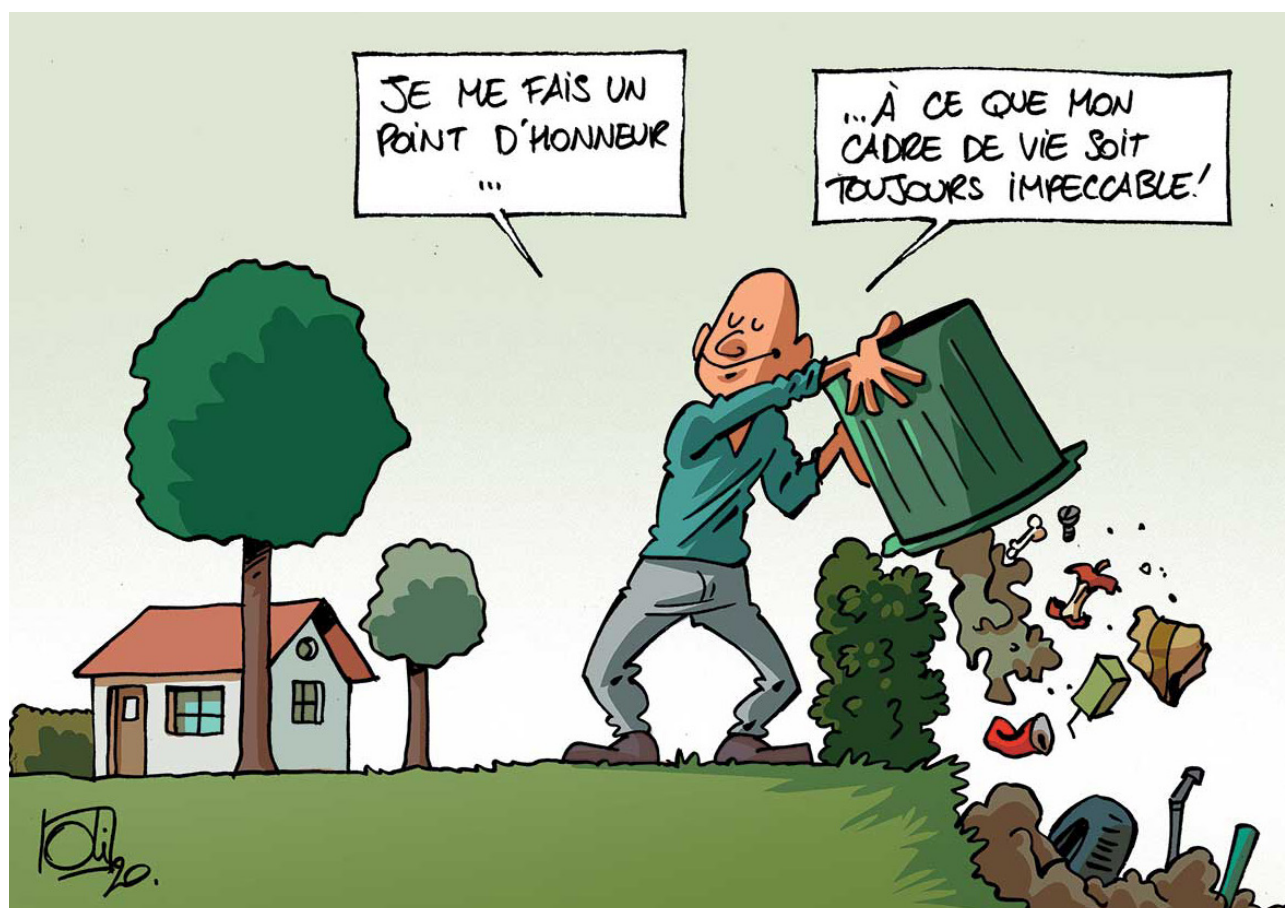
25 Pour des informations par site, en évolution, voir Qualité des eaux de baignade (version du 30 juillet 2019) <http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAU%2010.html>

26 <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/assainissement-eaux-usees/>

27 Au 1^{er} janvier 2020, la densité de population wallonne était de 215,7 habitants au km². <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/densite-de-population/>. Pour d'autres indicateurs démographiques voir : https://www.iweps.be/indicateurs-statistiques/?fwp_is_categories=population-migration

28 <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/regions-urbaines/>





superficies pour la nature, la forêt et l'agriculture), augmentent les coûts collectifs en équipements et infrastructures et rendent plus difficile l'accès aux services et à l'emploi par des moyens de déplacements non polluants²⁹.

En 2020, en Wallonie, chaque habitant consommait en moyenne 301 m² au sol pour son habitat (logement, jardin, cour, garage, etc., ...). La tendance reste à l'augmentation même si la superficie résidentielle moyenne par habitant augmente moins ces dernières années par rapport aux décennies précédentes. Dans 39 communes, sur les 262 que compte la Wallonie, on observe ainsi une **densification de l'habitat**³⁰.

De même, les superficies au sol des nouvelles maisons unifamiliales tendent à diminuer.

Entre 2014 et 2018, plus de 65 % des logements supplémentaires étaient des logements en appartements³¹.

♦ Habitations en zones inondables

L'application Inondations, accessible sur le géoportail de Wallonie³², permet de consulter des cartes très détaillées qui renseignent sur les aléas d'inondation par débordement des cours d'eau et ruissellement, sur les zones inondables et sur les risques d'inondations.

Différents scénarios d'intensité de crue ont été élaborés par des experts. **Selon les estimations, entre 40.000 et 200.000 habitants pourraient être concernés par une montée des eaux.** Une estimation extrême évalue même à près de 600.000 le nombre de personnes potentiellement touchées³³.

29 Voir le site Le développement territorial en fiches : <https://www.iweps.be/projet/developpement-territorial-wallon-fiches/>

30 Consommation résidentielle du territoire [https://www.iweps.be/projet/developpement-territorial-wallon-fiches/Données par commune et évolutions sur Walstat](https://www.iweps.be/projet/developpement-territorial-wallon-fiches/Donnees%20par%20commune%20et%20evolutions%20sur%20Walstat) https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?theme_id=1

31 Consommation résidentielle du territoire : <https://www.iweps.be/projet/developpement-territorial-wallon-fiches/>

32 Voir le portail Inondations du SPW : <http://environnement.wallonie.be/inondations/>

33 Plan de gestion des risques d'inondations (version du 15 décembre 2017) : <http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicator sheets/TRANSV%201.html>

Certaines parcelles sur lesquelles est construit au moins un logement dans l'année sont en partie ou complètement localisées dans des zones d'aléa d'inondation³⁴. En 2016, 303 parcelles étaient situées dans des zones d'aléa d'inondation élevé et 568 dans des zones d'aléa d'inondation moyen. Ce nombre de parcelles a eu tendance à diminuer depuis 2000. Cette diminution présente cependant des fluctuations.

Sur les 8 872 personnes qui habitent de manière permanente dans des équipements à vocation touristique (recensement fin 2019 dans les 26 communes participant au Plan Habitat permanent de la Région wallonne), 402 vivent dans un équipement en zone inondable et 380 dans un camping le plus souvent situé en bordure d'un cours d'eau³⁵.

♦ Accessibilité géographique et physique

Un élément important d'appréciation du cadre de vie est l'accessibilité géographique et physique à divers espaces ou services³⁶.

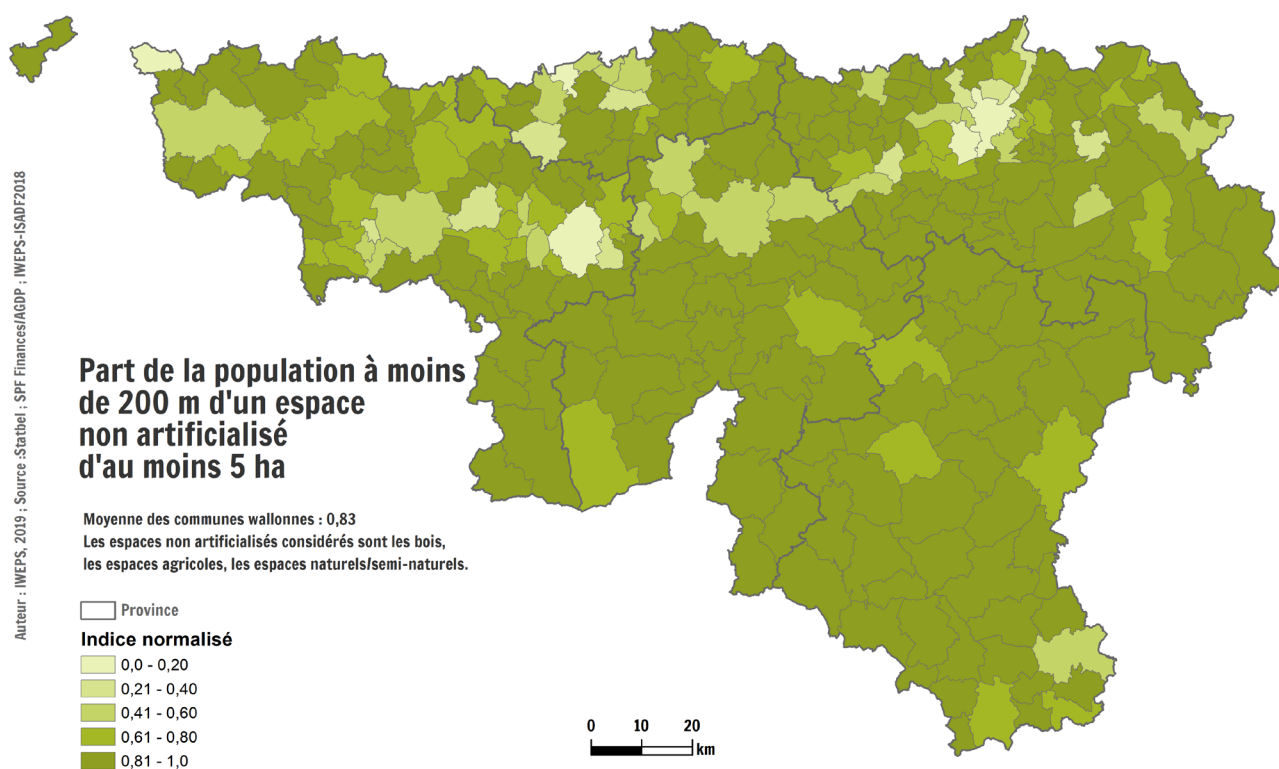
Proximité d'un espace vert

La tendance à une localisation résidentielle de plus en plus rurale permet à une grande part de la population wallonne d'habiter à proximité d'espaces verts ou champêtres.

La carte 2, reprise dans l'ISADF³⁷, rend compte de la part de la population qui habite à moins de 200 m d'un espace non artificialisé (espace agricole, forestier, naturel ou semi-naturel) d'au moins 5 hectares (2017).

Note : un indice élevé indique que dans la commune la part de la population qui habite à proximité d'un espace non artificialisé est plus élevée que la moyenne wallonne.

Carte 2 : Indice de la part de la population qui habite à moins de 200 m d'un espace non artificialisé (espace agricole, forestier, naturel ou semi-naturel) d'au moins 5 hectares (2017)



34 <https://www.iweps.be/publication/wallonie-rapport-aux-objectifs-de-developpement-durable-bilan-progres/>

35 <http://cohesion sociale.wallonie.be/actions/PHPevaluation>

36 Voir aussi les indicateurs d'accès intégrés dans l'Indice des conditions de bien-être en Wallonie ICBE, 2^{ème} exercice, juin 2015 : <https://icpib.iweps.be/indice-conditions-bien-%C3%AAtre-wallonie.php> <https://www.iweps.be/publication/indice-conditions-de-bien-etre-2015/>

37 Pour plus d'informations sur la méthodologie utilisée, voir Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux ISADF : <https://isadf.iweps.be/isadf.php>

En moyenne, dans les communes wallonnes, 83 % de la population habite à proximité d'un espace non artificialisé (espace végétalisé, accessible ou non au public, comme une forêt, un champ, une prairie, un espace naturel ou un espace vert urbain) d'au moins 5 ha. Dans une majorité des communes du sud du pays, ces pourcentages sont encore plus élevés.

Dans les milieux urbains, densément peuplés, la proximité d'espaces verts publics de qualité contribue à l'amélioration de la qualité du cadre de vie. La poursuite du phénomène de périurbanisation³⁸ semble cependant indiquer un déficit d'attractivité résidentielle de ces milieux, notamment lié à la faible qualité du cadre de vie et à certaines nuisances environnementales (saleté, bruit, pollution de l'air, insécurité...).

Accessibilité à divers services

L'enquête Mobwal 2017 a permis d'estimer quels étaient les services auxquels les Wallons souhaitaient avoir accès à proximité de leur domicile. Dans un rayon accessible à pied, soit en un quart d'heure, ou à maximum 5 km, **les Wallons choisissent prioritairement l'accès à des petits commerces et des pharmacies, des cabinets médicaux, des arrêts de bus et des bureaux de poste et distributeurs d'argent.** Pour ces divers services souhaités à moins de 5 km du domicile et bien que les préférences des urbains et ruraux soient fort similaires, il s'avère que les répondants qui habitent en mi-

lieu urbain souhaiteraient davantage bénéficier de services à une distance piétonne tandis que ceux qui vivent en milieu rural s'en contenteraient plutôt à une distance de 1 à 5 km³⁹.

En Wallonie, en 2019, **la part des habitants qui sont domiciliés à proximité piétonne d'un arrêt de transports publics (train et bus) bien desservi s'élève à 60,2%**⁴⁰.

Pour **les personnes à besoins spécifiques** (personnes en fauteuil roulant, personnes marchant difficilement, personnes aveugles ou malvoyantes, personnes sourdes ou malentendantes, personnes avec difficulté de compréhension), des informations sur la localisation et l'accessibilité de plusieurs catégories de bâtiments sont disponibles en ligne⁴¹.

♦ Expositions aux bruits

Les risques d'hypertension, de maladie coronarienne et d'accident vasculaire cérébral augmentent à partir de 50-55 dB(A)⁴² Lden (niveau de bruit global : day, evening night). Un niveau de bruit élevé durant la nuit perturbe le sommeil. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande de réduire l'exposition au bruit à moins de 53 dB(A) Lden et moins de 45 dB(A) Lnight (niveau de bruit pendant la nuit).

L'Etat de l'environnement wallon (EEW 2020) reprend les dernières analyses sur l'exposition au bruit du trafic ferroviaire⁴³ et au bruit du trafic routier⁴⁴.

38 <https://www.iweps.be/publication/mouvements-residentiels-wallonie-1994-2014-analyses-migrations-intercommunales-construction-de-bassins-residentiels> et fiches de développement territorial : <https://www.iweps.be/projet/developpement-territorial-wallon-fiches/>

39 Charlier, J., Juprelle, J. Masuy, A. (2019), Proximité souhaitée, proximité réelle aux services/transports publics et usage sur le territoire wallon, intervention lors de la conférence méthodologique de l'IWEPs Mesurer et étudier la mobilité au 21e siècle : Nouvelles sources, nouvelles méthodes, nouveaux regards : https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2019/05/CMI_IWEPs_20190514_P4_ProxServices_final.pdf

Un rapport statistique reprenant l'ensemble des résultats de cette enquête sera bientôt publié sur le site de l'IWEPs.

40 En 2019, les bus TEC ont assuré un service sur environ 800 lignes et desservi 16 000 arrêts : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/densite-infrastructures-de-transport/>. Voir aussi <https://www.iweps.be/publication/mesures-de-l-accessibilite-geographique-territoire-wallon-selon-differents-moyens-de-transport-premiere-application-aux-gares-ferroviaires/>, ainsi que le chapitre "Droit à la mobilité du Rapport sur la Cohésion sociale, SPW 2019 <http://cohesion sociale.wallonie.be/sites/default/files/RCS-Mobilit%C3%A92020.pdf>

41 <https://www.access-i.be/>

42 La pondération A permet de passer d'une mesure "physique" du bruit à une mesure du bruit perçu par l'oreille humaine, qui entend moins bien les sons de fréquences graves que ceux de fréquences moyennes ou aiguës. La mesure d'un bruit en dB(A) est une mesure globale, toutes fréquences confondues.

43 Exposition au bruit du trafic ferroviaire (version du 29 juin 2020) : <http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/SANTE%202.html>

44 Exposition au bruit du trafic routier (version du 29 juin 2020) : <http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/SANTE%201.html>. Une cartographie du bruit par axe routier est accessible sur le http://geoapps.wallonie.be/Cigale/Public/#CTX=BRUIT_ROAD.



Une cartographie du pourcentage de la population située dans une zone de bruit, combinant le bruit dans les agglomérations⁴⁵ et la proximité d'une grande infrastructure de transport supérieur à 54dB(A) en Lden est publiée sur le site ISADF⁴⁶.

Les populations socio-économiquement moins favorisées sont souvent plus exposées aux nuisances sonores. Une étude qui exploi-

tait les données du Censur 2001⁴⁷ avait mis en évidence, par commune, le lien entre l'exposition aux nuisances environnementales, et en particulier aux nuisances sonores, et le niveau des revenus.

"Sans surprise, les populations urbaines sont de façon générale plus exposées aux nuisances sonores que les populations rurales. Mais l'ampleur de l'exposition est fonction du

Tableau : Estimation du nombre d'habitants exposés au bruit en Wallonie

	Plus de 55 dB(A) (niveaux sonores moyens annuels sur l'ensemble des périodes de jour, soir et nuit)	Plus de 50 dB(A) (niveaux sonores moyens annuels sur l'ensemble des périodes de nuit)	
Trafic routier*	Près de 660 600 habitants (18,7 % de la population wallonne)	Près de 556 000 habitants (15,8 % de la population wallonne)	Selon les cartes approuvées en 2017 et 2019
Trafic ferroviaire **	89 700 habitants (2,5 % de la population wallonne)	Près de 64 700 habitants (1,8 % de la population wallonne)	Selon les cartes approuvées en 2017

* axes routiers dont le trafic dépasse 3 millions véhicules par an, en ne considérant que cette seule source de bruit

** le long des axes ferroviaires avec plus de 30 000 passages/an, en ne considérant que cette seule source de bruit.

Source : EEW 2020, SPW Mobilité et Infrastructures – DEHE

revenu. Ainsi au niveau wallon et dans l'agglomération urbaine de Liège, les personnes aux revenus les plus faibles ont respectivement 5,4 et 3 fois plus de risques de se retrouver dans une commune bruyante que les personnes aux revenus les plus élevés. Cette distorsion est encore nettement plus importante dans l'agglomération urbaine de Charleroi où le risque d'être confronté à des nuisances sonores est 13,5 fois plus élevé lorsqu'on est "pauvre" que lorsqu'on est "riche" (Thibault, 2007).

Ces constats sont confirmés par les statistiques sur l'exposition aux **bruits provenant des voisins ou de la voie publique**, ventilés selon le niveau de revenu, publiées pour la Belgique

par EUROSTAT à partir des données de l'enquête européenne sur les revenus et conditions de vie⁴⁸ : en 2018, si en moyenne, 17,7 % des Belges se plaignaient des bruits provenant des voisins ou de la voie publique ; près d'un quart (23,7 %) des Belges dont les revenus ne dépassaient pas 60 % du revenu moyen équivalent s'exprimaient dans ce sens.

Selon les enquêtes Santé réalisées par Scien-sano⁴⁹, la part des Wallons de 15 ans et plus qui, au cours des 12 derniers mois, a été **gênée à domicile par le bruit, toutes sources confondues, est en augmentation** ; ils étaient 19 % à se plaindre en 2008, pour près de 28 % dix ans plus tard. Ils étaient 8,3 % à se plaindre

45 Charleroi et Liège visées par la directive européenne en matière d'évaluation et de gestion du bruit dans l'environnement. Exposition au bruit en agglomération (version 29 juin 2020) : <http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/SANTE%203.html> C'est principalement aussi autour de ces agglomérations que le trafic aérien s'est développé. Exposition au bruit du trafic aérien (version du 29 juin 2020) : <http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/SANTE%204.html>

46 https://isadf.iweps.be/isadf.php?select=1&indicateur_id=2000802

47 Thibault (2007), Inégalités écologiques : une réalité en Wallonie <https://www.iew.be/inegalites-ecologiques-une-realite-en-wallonie/>

48 Nuisances sonores provenant des voisins ou de la voie publique - enquête EU-SILC https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/ILC_MDDW01_custom_165747/settings_1/table

49 Charafeddine, R. Drieskens, S., Enquête de santé 2018 : Environnement, logement et tabagisme passif. Bruxelles, Belgique : Scien-sano ; Numéro de rapport :D/2020/14.440/71. Disponible en ligne : www.enquetesante.be



des vibrations dues au trafic ou aux entreprises en 2008, et 12,8 en 2018.

◆ Insécurité

La criminalité enregistrée, en particulier le nombre d'infractions contre l'intégrité physique⁴⁹, est estimée à partir des statistiques policières⁵⁰. Ce nombre est resté stable ces dernières années, après une période de légère diminution⁵¹. En 2018, **7.923 infractions contre l'intégrité physique par million d'habitants** ont été comptabilisées en Wallonie⁵².

La plupart des Wallons se sentent en sécurité. Interrogés en 2018 dans le cadre du Moniteur de sécurité⁵³, un tiers des Wallons ont déclaré qu'il ne leur est jamais arrivé de se sentir en insécurité dans leur quartier, 37 % disent que ce fut rarement le cas et 22 % qu'ils ont eu parfois ce sentiment. La part des personnes qui se sentent souvent (5 %) ou toujours (2 %) en insécurité dans leur quartier est très faible, mais varie, notamment selon le type de quartier : 13 % des personnes qui habitent dans un quartier qu'elles décrivent elles-mêmes comme 'pas du tout soigné', disent qu'elles s'y sentent toujours en insécurité.

Dans l'enquête MOBWAL 2017, les Wallons se sont exprimés sur l'insécurité lors de leurs déplacements : les habitants des zones urbaines sont plus nombreux à déclarer s'être sentis en insécurité (26,3 %) que ceux des zones semi-rurales (22,8 %) ou encore des zones rurales (14,6 %) (Masuy, 2020)⁵⁴.

◆ Autres dimensions du cadre de vie

Les facteurs qui interviennent dans l'appréciation de la qualité d'un cadre de vie sont évidemment plus nombreux que ceux qui ont pu être exposés dans les paragraphes précédents⁵⁵.

En plus des éléments évoqués précédemment⁵⁶, on peut ainsi relever que 6,2 % des adultes wallons interrogés en 2018 dans le cadre de l'enquête Santé⁵⁷ indiquent que dans leur quartier de résidence, **l'accumulation d'immondices** pose un sérieux problème (en augmentation par rapport à 2013 (4,9 %)) et 4,8 % pointent **le vandalisme, les graffitis ou l'endommagement délibéré de biens** ; ils étaient 6 % à s'en plaindre en 2013.

Selon la même source, 7,3 % des Wallons de 15 ans et plus ont déclaré en 2018 qu'au cours des 12 derniers mois, ils avaient été gênés à domicile par **les mauvaises odeurs** toutes sources confondues (8,2 % en 2013).

La perception des nuisances environnementales, envisagées dans leur globalité, varie selon certaines caractéristiques sociodémographiques. *"En Wallonie, les personnes qui ont tout au plus un diplôme du secondaire inférieur sont significativement plus nombreuses que les personnes diplômées de l'enseignement supérieur à déclarer que les nuisances dans le quartier de résidence posent un sérieux problème. (...) en Wallonie les locataires sont plus nombreux à rapporter ce problème"* (Charafeddine et al. 2020, page 18).

50 Les infractions contre l'intégrité physique regroupent une dizaine de figures criminelles parmi lesquelles les coups et blessures volontaires sont les plus fréquents. À noter que les faits concernant le viol et l'attentat à la pudeur ne sont pas repris dans cette catégorie-ci.

51 Source, Rapport annuel de la Police Fédérale sur les statistiques policières de criminalité : <http://www.stat.policefederaale.be/statistiquescriminalite/rapports/>

52 https://icpib.iweps.be/indice-situation-sociale-wallonie.php?iss_indicateur_id=775153

53 Voir aussi Rapport sur la cohésion sociale. Droit à la mobilité, SPW 2019 : <http://cohesion sociale.wallonie.be/sites/default/files/RCS-Mobilit%C3%A92020.pdf>

54 <http://www.moniteurdesecurite.policefederaale.be/moniteurdesecurite/2018/>

55 Masuy A. (2020), Regards statistiques n°5, Principaux résultats de l'enquête sur la mobilité des Wallons – MOBWAL 2017, décembre 2020.

56 En 2014 déjà, une étude menée par la cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité (CAPRU Université de Liège) avait sélectionné 39 indicateurs rendant compte de la qualité du cadre de vie en Wallonie dans la perspective du développement durable : <http://www.capru.be/qualite-cadre-de-vie>

57 Voir aussi chapitre droit au logement du Rapport sur la cohésion sociale, SPW 2020 : <http://cohesion sociale.wallonie.be/sites/default/files/RCS-Logement2020.pdf>

58 Charafeddine et al. (2020), Enquête de santé 2018 : Environnement, logement et tabagisme passif, op.cit.



Pressions sur les ressources de l'environnement

Si la population subit les conséquences d'activités actuelles ou passées qui se sont développées sur le territoire, elle est elle-même productrice de nuisances. Ces éléments sont à l'origine de pressions multiples sur l'environnement. Ces pressions sont liées aux modes de production et de consommation des ressources entraînant par exemple des rejets, des déchets, des modifications des cycles naturels, ou encore la fragmentation des écosystèmes. Ces pressions peuvent détériorer l'état de l'environnement et ses différentes composantes (air, eaux, sols, faune et flore...) de manière locale ou de manière plus étendue. A un certain stade, la dégradation de l'environnement et donc sa mauvaise qualité peut mettre en danger la santé des êtres humains, lui nuire.

♦ Emission de gaz à effet de serre et empreinte carbone

L'émission de **gaz à effet de serre** (GES) au niveau mondial a un impact indirect, à court et long terme, sur les conditions de vie et la santé de la population wallonne.

Les personnes qui résident en Wallonie, les entreprises, mais aussi le trafic qui transite par la région émettent des gaz à effet de serre. Ces émissions anthropiques totales de GES (hors secteur forestier) étaient en 2018 de 33,4 % inférieures à celles de 1990⁵⁹. **Ces diminutions** sont en partie imputables au ralentissement de l'activité économique. Les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) représentent 83 % des émissions GES en 2018. Le secteur des transports (essentiellement routiers) contribue pour 25 % aux émissions de GES (en augmentation) ; 21 % proviennent des secteurs résidentiel et tertiaire et résultent surtout du chauffage des bâtiments⁶⁰.

Si on élargit la focale, on peut estimer **l'empreinte carbone**, soit la quantité de gaz à effet de serre dont l'émission est liée à l'ensemble de la consommation de biens et de services (y compris pour la production de biens importés) d'un Wallon-type. Une première estimation a été produite en 2010 par la plateforme wallonne pour le GIEC⁶¹ à partir du calculateur disponible sur le site de l'AWAC⁶².

Les émissions de CO₂ varient d'une personne à l'autre, **en fonction du lieu de résidence, du niveau de revenu, des comportements. L'empreinte carbone moyenne d'un Wallon est estimée à 16 tonnes de CO₂ équivalent par personne et par an.** Les chercheurs opposent les émissions de deux profils contrastés de consommateurs : un consommateur 'léger', dont l'empreinte ne dépasse pas la moitié de l'empreinte moyenne, et un consommateur dont l'empreinte carbone est plus 2,7 fois supérieure à l'empreinte moyenne. Si certains postes semblent incompressibles, les écarts se marquent essentiellement sur les comportements de mobilité et sur les performances énergétiques des bâtiments.

Une équipe du Bureau fédéral du Plan⁶³ a modélisé les émissions de gaz à effet de serre en fonction des pratiques de consommation des ménages ; les résultats confirment cette tendance : **le volume total des émissions de gaz à effet de serre augmente avec le revenu** (une hausse du revenu de 10 % est associée à une augmentation des émissions de 3,23 %) **et la taille du ménage**. Les produits alimentaires, les carburants pour le transport et la consommation d'énergie à des fins domestiques génèrent plus de 60 % des émissions de gaz à effet de serre des ménages. Des profils de consommation différents selon les niveaux de revenu, sur ces différents postes, expliquent les résultats. L'âge du chef de ménage (10 années supplémentaires sont liées à une hausse des

59 L'inventaire wallon des émissions de GES, additionné aux inventaires des autres régions constituent l'inventaire national belge rapporté annuellement par la Belgique dans le cadre du protocole Kyoto et des engagements européens (Effort Sharing Decision, EC/406/2009) et selon les lignes directrices du GIEC de 2006 et les potentiels de réchauffement global (PRG) revus, applicables pour la période 2013-2020.

60 <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/reduction-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-ges/>

61 https://plateforme-wallonne-giec.be/assets/documents/P_Wallonnie-GIEC_Lettre9.pdf

62 <http://www.awac.be/index.php/calculateurs-autres-ressources/empreinte-carbone-des-particuliers>

63 Correman et al. (2019), Analyse de la pollution de l'air liée à la consommation des ménages en Belgique en 2014 : le cas des émissions de gaz à effet de serre : <https://www.plan.be/publications/publication.php?lang=fr&TM=74>



émissions de 5 %), son niveau d'études (plus il est élevé, plus les émissions sont élevées) et la taille du logement sont liés à des volumes plus grands d'émissions. A l'inverse, les volumes sont faibles lorsque les personnes ont le statut de chômeur, habitent en appartement ou sont locataires de leur logement.

♦ Empreinte écologique et biocapacité

Deux indicateurs synthétiques rendent compte des pressions sur l'environnement en Wallonie, en termes de quantité de ressources consommées : l'empreinte écologique de la consommation et la biocapacité.

L'empreinte écologique de la consommation comptabilise la **demande** en services écologiques adressée par les hommes à la nature chaque année (pour plus de détails sur les méthodologies de calcul, voir IWEPS 2014⁶⁴). L'empreinte carbone fait partie de l'empreinte écologique.

La biocapacité représente la capacité des écosystèmes à fournir les matières biologiques utiles et à assimiler des déchets générés par les hommes. Cet indicateur rend compte de **l'offre**.

La comparaison des valeurs renseigne sur le niveau de dégradation, ou non, du capital naturel.

Les dernières estimations pour la Wallonie datent de 2012. L'empreinte écologique de la consommation de la Wallonie s'élevait à 4,87 hectares globaux⁶⁵ par habitant alors que la biocapacité valait 2,22 hectares globaux par habitant. La **demande de services écologiques des Wallons surpasse donc la capacité des écosystèmes (soit un déficit écologique de la Wallonie s'élevant à près de 2,65 gha/hab), indiquant une dégradation du capital naturel. Les courbes d'évolution temporelle montrent de très faibles fluctuations sur la période** entre 2002 et 2012.

Dans le cadre des travaux sur les indicateurs complémentaires au PIB, l'IWEPS a le projet de continuer à développer un Indice de situation environnementale (ISE), qui s'appuiera sur deux indicateurs : un indicateur d'état des composantes de l'environnement et un indicateur de l'impact sur la santé humaine de l'état des composantes de l'environnement.

64 Indicateurs complémentaires au PIB. Empreinte écologique et biocapacité de la Wallonie, IWEPS 2014. <https://www.iweeps.be/publication/indicateurs-complementaires-pib-lempreinte-ecologique-biocapacite-de-wallonie/>
<https://icpib.iweeps.be/empreinte-ecologique-wallonie.php>

65 L'indicateur est calculé à partir d'un système de comptes qui additionne les consommations de produits primaires après les avoir exprimées dans une même unité conventionnelle, appelée l'hectare global.

4. Instruments mis en oeuvre en Wallonie qui contribuent à rencontrer ce droit

Parmi les instruments mis en œuvre sur le territoire wallon :

♦ Informer, communiquer et sensibiliser

Des campagnes de sensibilisation sont coordonnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) : "l'air de rien, changeons d'air" et d'autres relatives aux attitudes saines, et une par la Wallonie (RW) relative à "environnement pour tous".

Le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement et l'Agence wallonne de l'air et du climat (AwAC) développent également des campagnes de sensibilisation : protection de la biodiversité, journée de l'arbre, journée de l'eau, big jump, ...

♦ Développer l'offre

La FWB organise des cellules bien-être à l'école, sous la coordination des services de promotion de la santé à l'école et/ou les CPMS.

La RW, quant à elle, adopte et met en œuvre des plans, programmes, dont certains en conformité avec des directives ou conventions internationales : le plan wallon des déchets-ressources, le plan air-climat-énergie, le programme wallon de développement rural, le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER), ... autant de dispositifs qui structurent l'action de la Wallonie pour procurer un environnement sain et adapté et ancrer la région dans le défi environnemental mondial.

C'est aussi au niveau de la RW que des sites sont réaménagés pour être valorisés (SAR, SRPE) et que des projets de requalification urbaine (rénovation et revitalisation) sont développés.

Enfin, la RW soutient le développement de ressourceries ainsi que d'ASBL et de sociétés FS actives dans le secteur de la réutilisation. Elle coordonne l'opération "grand nettoyage de printemps" et permet l'accès de tous aux parcs naturels.

♦ Donner une aide, financer

La RW propose diverses mesures de soutien pour l'assistance personnelle (BAP), des sub-sides, pour le réemploi et la prévention des déchets, le Plan communal de développement de la nature (PCDN) ou pour les éco-conseillers et le soutien à l'agenda local.

La direction de l'Economie sociale du SPW Economie, Emploi, Recherche subventionne les travailleurs non-qualifiés et accompagnateurs sociaux des ressourceries qui ont obtenu un agrément en tant qu'entreprise d'insertion.

♦ Reconnaître, autoriser

La Wallonie reconnaît des Zones d'initiatives privilégiées (ZIP), les parcs naturels, les zones natura 2000.

♦ Favoriser la mise en réseau, créer le lien

A travers le contrat rivière, la RW encourage le dialogue et l'usage partagé de certains cours d'eau wallons...

5. Regards "critiques"⁶⁶

A travers ses objectifs de préservation et de réhabilitation de sites, la Wallonie contribue à l'accès au droit à un environnement et un cadre de vie adaptés pour tous les citoyens wallons.

Le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, en charge de la matière, veille, indirectement, à l'incidence favorable de l'environnement sur le bien-être et la santé, à la faveur de l'octroi de permis.

⁶⁶ Les éléments d'évaluation qui suivent ont été mis en évidence, à titre individuel et en toute liberté, par les participants à l'atelier évaluatif et prospectif consacré au droit à l'environnement et au cadre de vie adaptés.

Certaines études visent à mesurer les incidences de l'environnement sur la santé. C'est le cas, par exemple, d'une étude qui tente de vérifier s'il existe une corrélation entre l'exposition au bruit et la maladie d'Alzheimer.

De manière générale, la situation de l'environnement en Wallonie est de plus en plus satisfaisante avec, notamment, la rencontre d'objectifs portés par l'Europe, en ce qui concerne, par exemple, les stations d'épuration ou en ce qui concerne la cartographie des bruits autour des aéroports, des voies ferroviaires ou autoroutières qui débouche ensuite sur des plans d'actions en fonction des zones.

En effet, de nombreuses prescriptions en matière d'environnement sont dictées par l'Europe ou des instances internationales. A charge pour les Etats de les transposer dans le droit national. La particularité du fédéralisme belge fait que les directives doivent, en final, être mises en œuvre au niveau des Régions ... parfois avec retard. En effet, les échéances prévues dans les textes, négociés par des techniciens, ne tiennent pas compte du temps nécessaire à la négociation interrégionale, ce qui occasionne des retards et, dans certains cas, des amendes.

Il existe, en Belgique, une instance de coordination entre les entités fédérées, le Comité de coordination de la politique internationale de l'environnement (CCPIE), qui travaille de manière conjointe sur des dossiers environnement, agriculture, climat en groupes de travail sectoriels ou permanents. En effet, les cours d'eau ou les vents ne connaissent pas les limites territoriales.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, le cadre de vie adapté pour tous, aucune information n'a été engrangée de la part des participants à l'atelier.

6. Enjeux et perspectives au regard de ce droit⁶⁷

Différentes tendances sont pointées :

- L'accès à l'information s'améliore. Il y a plus de transparence. Et, de manière générale, le citoyen est de plus en plus conscient ou averti par rapport aux enjeux de l'environnement, de la planète, que ce soit à travers le tri des déchets, le recyclage ("écarter le plus de déchets de l'incinérateur pour intégrer le cycle producteur"), les circuits courts, Encore que, la conscientisation évoluerait avec l'âge : la sensibilisation des jeunes enfants est élevée, à travers l'école notamment, au point, parfois, de rappeler à l'ordre leurs parents ; à l'adolescence, les jeunes en révolte contre les "normes" sont parfois moins respectueux ; la conscientisation remonte généralement par la suite.
- La prise de conscience porte également sur l'énergie et les ressources disponibles et se traduit par des comportements plus responsables (consommer moins, isoler mieux, ...). Toutefois, selon les participants à l'atelier, les actions sont limitées, pour le citoyen, par les choix portés à un autre niveau. L'éolien n'est pas suffisant, il y a peu de barrages pour l'hydroélectricité (le potentiel existe, mais les nuisances freinent le développement), idem pour la biomasse, peu de géothermie, le photovoltaïque est réservé à certains ménages, ...
- La prise de conscience des citoyens devrait encore augmenter avec des initiatives comme, par exemple, l'interdiction, en hiver, de dégivrer sa voiture en faisant tourner son moteur ou le fait de supprimer les terrasses chauffées de cafés ou de restaurants !

67 Tels qu'exprimés par les participants à l'atelier évaluatif et prospectif sur ce droit.

- Il y a une tendance à l'habitat collectif et sans doute, à terme, une diminution des maisons 4 façades, ce qui va réduire l'énergie nécessaire, le déploiement sur le territoire et va conduire à une rationalisation de l'usage du territoire, constituer un frein à l'urbanisation. Toutefois, le Schéma de Développement du Territoire prévoit l'ajout de nouveaux quartiers.
- L'économie de la fonctionnalité (l'achat de l'utilisation de l'objet) peut également avoir un impact sur l'équilibre entre le développement économique et l'environnement.
- La vision à court terme de l'aménagement de zones commerciales ou industrielles ex nihilo - qui considère le coût plus élevé de la réhabilitation de chancres industriels par rapport à l'accaparement de terres agricoles – pourrait laisser la place à une vision à plus long terme, dans la mesure où tôt ou tard, les chancres doivent tout de même être gérés.
- La prise de conscience, par les autorités, de la permanence des enjeux et de l'évolution des moyens à mettre en œuvre débouche sur une programmation sur le long terme et non plus sur des plans à 5 ou 10 ans. A titre d'exemple, le plan déchets-ressources n'a plus d'horizon, il est évalué et adapté en continu par un processus itératif.

Les **principaux enjeux** par rapport à un environnement et un cadre de vie adaptés :

- Comment diminuer l'empreinte écologique des citoyens wallons ?
- Comment augmenter encore la prise de

conscience et l'éducation pour recourir à des gestes adaptés, lutter contre la "petite délinquance" qui engendre un coût pour la société et accroître la propreté publique ?

- Comment ancrer le réflexe "environnement" de manière permanente et pas seulement aux moments du grand nettoyage de printemps, de la journée de l'eau, de la distribution d'arbres à la Sainte-Catherine, de la semaine nature ou de la semaine du développement durable, du comptage des oiseaux, ... (voire du mois sans viande) ?
- Comment concevoir un espace "full" accessible pour tous types de PMR et donc, accessible pour tous ?

7. En conclusion

Si l'accès à un environnement sain et respectueux de la santé passe, notamment, par la prévention, la précaution et la réparation de dommages causés, la situation semble s'améliorer en Wallonie notamment par l'effet conjoint d'une plus grande prise de conscience de la responsabilité citoyenne et par l'impulsion européenne. Toutefois, la situation à court terme est souvent privilégiée par rapport à une vision à plus long terme dans des choix énergivores ou d'usages des territoires, dans des politiques d'expansion plutôt que de concentration, ...

En ce qui concerne la cohésion sociale, tous les citoyens ne sont pas égaux par rapport à ce droit en fonction de l'endroit où ils habitent et des moyens dont ils disposent. Mais il n'existe pas encore beaucoup d'études d'impact de certaines pollutions sur la santé à long terme.

8. Synthèse

DROIT À UN ENVIRO- NEMENT & UN CADRE DE VIE ADAPTÉS

Finalité

"Tous les citoyens wallons ont le droit de vivre dans :

- un environnement sain, respectueux de leur santé,
- des lieux adaptés à leur existence

FONDEMENTS DU DROIT

Même si le "droit" n'est pas reconnu comme tel, il peut être documenté comme suit.

- La prévention, la précaution et la réparation de dommages concernant :
 - la biodiversité, les biotopes et milieux, ...
 - la pollution en lien avec la santé,
 - la pollution visuelle, sonore, olfactive, ...
- En lien avec le bien-être (physique, mental, social), ce qui englobe la prévention par un environnement et un cadre de vie contribuant à ce bien-être.
- La mise en valeur de l'environnement et l'aménagement du cadre de vie.

ÉTAT DES LIEUX

Tous les Wallons ne sont pas égaux par rapport à :

- La pollution de l'air ambiant qui est variable sur le territoire
- La pollution des sols plus élevée le long de l'axe Haine-Sambre-Meuse
- Leur cadre de vie dans la mesure où la 1/2 de la population wallonne habite en agglomération ou banlieue
- La proximité d'un espace vert car la périurbanisation s'accompagne d'un déficit d'attractivité, notamment liés à certaines nuisances environnementales (saleté, bruit, pollution de l'air, insécurité...)
- L'accès à divers services avec, notamment 60,2 % de personnes domiciliées à proximité piétonne d'un arrêt de transports publics (train et bus) bien desservi
- L'accès (bâtiments, information) en fonction de leurs besoins spécifiques
- L'ampleur de l'exposition aux bruits (trafic, voisins, ...) qui est fonction du revenu
- L'empreinte carbone moyenne (+/- 16 tonnes de CO2 équivalent par Wallon et par an) liée au lieu de résidence, niveau de revenu, comportements, taille de ménage, ...

INSTRUMENTS

Il y a peu d'instruments relevés en faveur de ce droit. Les principaux concernent :

- Des campagnes de promotion et de sensibilisation coordonnées par la FWB
- Le développement de plans : déchets-ressources, air-climat-énergie, rural, aménagement du territoire, ...
- Le réaménagement de sites, la requalification urbaine, ...

REGARDS «CRITIQUES»

- L'incidence de l'environnement sur la santé est surveillée et encouragée notamment à travers les permis et autorisations octroyées
- La situation de l'environnement en RW est de + en + satisfaisante, notamment parce que l'Europe l'y "encourage".
Toutefois la particularité du fédéralisme belge ralentit le processus de transposition des directives européennes en droit régional
- Le CCPIE est une instance qui fonctionne bien entre entités fédérées pour prendre en compte les pollutions, le climat, l'environnement, ...

TENDANCES

- La conscientisation par rapport à l'environnement s'améliore mais fluctue avec l'âge (élevée chez les enfants, elle diminuerait à l'adolescence et remonterait à l'âge adulte)
- Les comportements tendent à être + responsables mais limités par des choix portés à un autre niveau (politiques, entreprises, ...)
- Le contrôle social peut encourager les bonnes pratiques
- L'économie de la fonctionnalité est favorable à l'environnement et au climat
- On va sans doute vers une rationalisation de l'espace via l'aménagement du territoire (tendance à l'habitat collectif, ...) et une vision à + long terme
- Vision à long terme et diminution des programmations à 5 ou 10 ans

CONCLUSION

La situation en Wallonie s'améliore mais la situation à court terme est privilégiée par rapport à une vision à plus long terme peu présente

L'exposition à un environnement et un cadre de vie adaptés dépend, notamment du lieu de vie.

Pour la Cohésion sociale :

La Cohésion sociale sera améliorée si tous les citoyens peuvent choisir, en conscience, leur lieu de vie et contribuer à le rendre adapté.

ENJEUX

- La diminution de l'empreinte écologique des citoyens wallons
- L'augmentation de l'éducation et de la prise de conscience pour diminuer la "petite délinquance" et accroître la propriété publique
- La prise en compte permanent (et non épisodique) des comportements adéquats
- L'accessibilité pour tous

